

PLAN DE RELANCE 2021 – 2023

Au début de l'année 2021, la Polynésie française s'est dotée d'un plan de relance visant à renforcer la résilience des acteurs économiques et des citoyens face aux conséquences de la crise sanitaire, tout en préparant les nécessaires réformes de nos modèles économiques et sociaux.

Elaboré en concertation avec les forces vives du Pays, ce plan a été centré sur la préservation des outils de production afin de faciliter le rebond d'après crise, sur le traitement des difficultés immédiates des entreprises et des citoyens par des mécanismes compensatoires et, enfin, sur la préparation des réformes nécessaires à la modernisation des modèles économiques et sociaux (fiscalité et protection sociale, notamment).

Ce plan de relance, qui court sur la période 2021-2023, comprend 72 mesures qui s'articulent autour de 3 axes majeurs :

1. Protéger l'économie et l'emploi ;
2. Asseoir la résilience ;
3. Préserver la cohésion sociale.

Doté d'un budget prévisionnel de 78 milliards F CFP (654 ME), son financement est assuré, à 60% par les fonds propres de la collectivité et à 40% par le prêt garanti par l'Etat consenti par l'Agence française de Développement (AFD) en 2021 (PGE2).

Un ensemble d'indicateurs a été construit pour le suivi opérationnel de la mise en œuvre. La gouvernance du plan comprend 4 comités techniques et un comité de pilotage. Des restitutions à la société civile permettent de confirmer l'impact et la pertinence de la mise en œuvre.

ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2022

1. Exécution opérationnelle

Sur les 72 mesures, l'exécution au 31 décembre 2022 fait apparaître :

- **73% des mesures (51) sont achevées (23) ou bien avancées (28) ;**
- **7% (5) n'ont pas démarré.**

AXE	Programmé (0%)	Initié (20%)	En cours (60%)	Finalisation (80%)	Achevé (100%)	Total général
A – Protéger l'économie et l'emploi	2	1	8	1	14	26
B – Asseoir la résilience	3	13	11	6	7	40
C-Préserver la cohésion sociale		2	1	1	2	6
Total général	5	16	20	8	23	72

Par ailleurs, **les trois grandes réformes prévues ont été engagées, dans les domaines de l'énergie, de la fiscalité et de la protection sociale**, et ont d'ores et déjà abouti à l'adoption de dispositions réglementaires par l'Assemblée de la Polynésie française.

Entre 2021 et 2022, la Polynésie française a consacré 42,8 Mds XPF (359 M€) au Plan de relance, soit 63% du coût global estimé de l'ensemble des mesures jusqu'en 2023.

Elles ont été financées par la mobilisation des moyens publics locaux, la solidarité nationale et par des emprunts. L'effet de levier recherché a permis et continuera d'encourager la mobilisation des capitaux et de l'épargne privés au service du développement économique et du progrès social.

Il convient de rappeler également que diverses mesures concernent directement l'investissement privé qui vient s'ajouter aux effets directs de l'investissement public mobilisé.

2. Exécution financière

Axes du Plan de relance	Budgets engagés 2021 + 2022		Prévisions globales 2021 - 2023	
	XPF	€	XPF	€
Protéger l'économie et l'emploi [Mesures générales]	15 448	129,5	25 992	217,8
1. Soutenir la viabilité des entreprises	1 303	10,9	7 846	65,7
2. Stimuler la consommation et l'investissement	1 760	14,7	1 852	15,5
3. Renforcer la commande publique	4 981	41,7	5 400	45,3
4. Préserver les emplois et les compétences	7 404	62	10 894	91,3
Asseoir la résilience [Mesures sectorielles]	18 739	157	31 331	262,6
1. Un tourisme durable et inclusif	10 494	87,9	6 830	57,2
2. Valorisation d'une pêche et d'une aquaculture durables	877	7,3	3 765	31,6
3. Une perliculture à haute valeur ajoutée	130	1,1	860	7,2
4. Une autonomie alimentaire sécurisée	1 576	13,2	5 450	45,7
5. Réussir la transition énergétique	3 549	29,7	6 041	50,6
6. Innovation et digitalisation	2 113	17,7	8 385	70,3
Préserver la cohésion sociale	8 606	72,1	10 450	87,6
1. Garantir l'équilibre des comptes sociaux	7 447	62,4	7 560	63,4
2. Renforcer les amortisseurs sociaux	1 159	9,7	2 890	24,2
Total du financement estimé des mesures (en Millions XPF/€)	42 793	358,6	67 773	568

Ces crédits ont été financés, à ce jour, à hauteur de 11,4 Milliards F CFP, par le PGE 2 et, pour le solde (soit 37,253 Milliards) par le budget du Pays.